

Vue n°35 - Vue depuis la D1090 - Eurovelo 6 a Menessis



Commentaire paysager

Etat initial :

Ce point de vue se situe au nord-ouest de Menessis, sur les abords de la départementale D1090, traversée par l’Eurovelo 6. Les abords de ce point de vue sont constitués de plusieurs obstacles visuels qui limitent les vues lointaines. La trame urbaine à gauche du panorama, les masses boisées attenantes aux maisons du village, ainsi que le relief légèrement marqué en arrière-plan, sont autant d’éléments qui confèrent au paysage un caractère fermé. Quelques éoliennes des projets construits de la Grande Borne et de Rémigny Ly Fontaine émergent du relief en arrière-plan. Ces éoliennes ne sont visibles qu’en partie haute et possèdent une prégnance non négligeable dans le paysage. Les autres éoliennes des parcs alentours sont cachées derrière les bâtisses et la végétation. Les lignes électriques et téléphoniques situées au premier plan multiplient les éléments verticaux au sein de ce paysage rural.

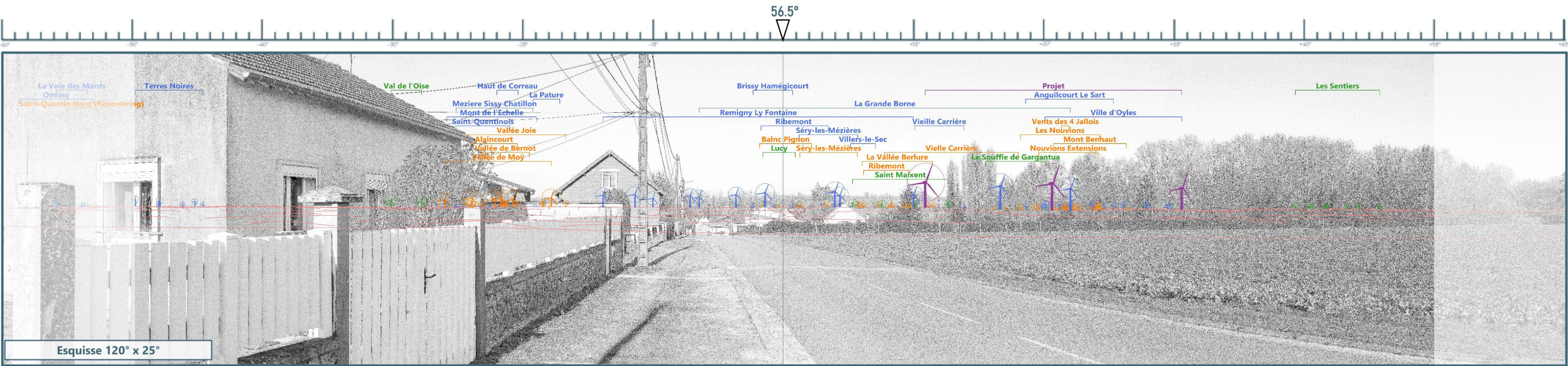
Etat projeté :

Depuis ce point de vue, une seule éolienne sur trois sera en partie observable. Il s’agit de l’éolienne E1. Une partie du rotor et du moyeu émergera au-dessus de la végétation située en avant-plan. La taille apparente de cette éolienne sera importante par rapport au reste du contexte éolien visible, en raison de sa proximité avec le point de vue. Les deux autres éoliennes, plus à droite, seront entièrement masquées par la végétation. La hauteur de E1 restera toutefois cohérente avec le reste des éléments verticaux qui constituent le paysage.

IMPACT FAIBLE



Vue depuis la D1090 - Eurovelo 6 a Menessis - Vue n°35





E1

E2

E3



Vue n°36 - Vue depuis la D53 a l'ouest de Liez



Commentaire paysager

Etat initial :

Le point de vue se situe à l'ouest de Liez, depuis la D53. À l'extrémité gauche du panorama, le paysage se compose essentiellement de vastes parcelles agricoles ouvertes et de quelques lignes boisées en arrière-plan. À l'inverse, sur le reste du panorama, les parcelles cultivées se heurtent à un épais couvert végétal formé par le Bois du Roi, limitant les vues lointaines. De ce fait, bien que plusieurs parcs éoliens construits, autorisés ou en instruction soient présents dans le champ visuel, leur visibilité est globalement très faible, voire nulle, compte tenu des éléments topographiques et végétaux qui s'interposent en amont.

Etat projeté :

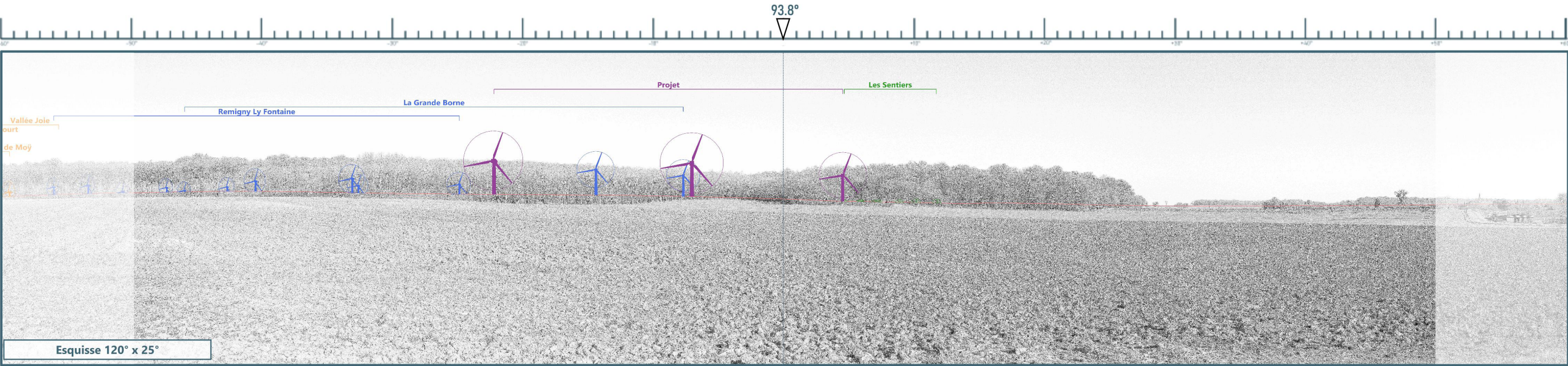
Quant au parc éolien de Liez-Rémigny, il s'insérera à l'arrière de l'épais bandeau boisé qui prédomine le second plan. De ce fait, seule la partie supérieure de l'éolienne E2, ainsi que les bouts de pales des éoliennes E1 et E3, apparaîtront dans le champ visuel. Étant donné que le parc n'apparaîtra pas dans son ensemble, l'impact du projet sera jugé globalement faible.

E2

IMPACT FAIBLE



Vue depuis la D53 a l'ouest de Liez - Vue n°36





E3



Vue n°37 – Vue depuis la sortie sud-est de Liez au niveau de la D53

Commentaire paysager

Etat initial :

Cet axe traverse l'étendue agricole de la plaine de grandes cultures et offre ainsi des vues ouvertes vers le lointain. Cependant plusieurs masses végétales ferment partiellement l'horizon. Ces boisements entrecoupent les parcelles agricoles. Quelques bâtisses du bourg de Liez sont visibles à gauche du panorama. L'ensemble des éoliennes du parc construit de la Grande Borne est visible et s'impose dans ce paysage marqué par l'horizontalité. En arrière-plan, quelques éoliennes du parc construit de Remigny-Ly-Fontaine sont également discernables, partiellement masquées par la végétation. Le reste du contexte éolien est à peine visible, voire entièrement masqué par les espaces boisés.

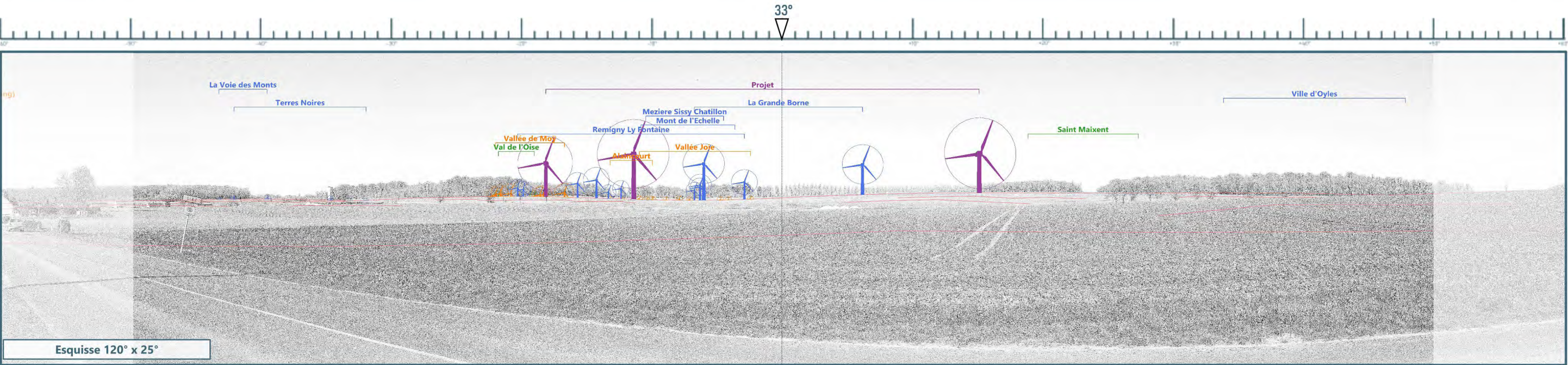
Etat projeté :

Depuis ce point de vue, les trois éoliennes du projet de Liez-Rémigny seront observables, en partie tronquées par la végétation. La totalité de leur mât et de leur rotor restera toutefois visible. Une seule éolienne sur les trois occupera un nouvel angle sur l'horizon, car elle se positionnera légèrement à l'écart du parc construit de la Grande Borne. Les trois éoliennes s'implanteront en ligne, sur un même axe, ce qui limitera leur emprise sur l'horizon. Leur taille apparente sera supérieure à celle de la végétation et du reste du contexte éolien, ce qui en fera un élément prépondérant dans cette prise de vue.

IMPACT FORT



Vue depuis la sortie sud-est de Liez au niveau de la D53 - Vue n°37





E3



Vue n°38 - Vue depuis le cimetière de Liez

Commentaire paysager

Etat initial :

Ce point de vue se situe aux abords du cimetière de Liez, au nord-est du lieu de vie. Le cimetière borde la partie droite du chemin et est cerné par un mur d'enceinte relativement haut, ce qui ferme totalement la perspective sur la moitié gauche de la prise de vue. Une parcelle de cultures ouverte s'étend sur le côté droit du chemin. Par-delà les parcelles cultivées, une végétation dense vient fermer l'horizon. Seule une éolienne du parc construit de la Grande Borne est visible, le reste étant masqué par le mur d'enceinte du cimetière. Le contexte éolien, principalement situé sur la partie gauche du panorama, n'est donc pas visible.

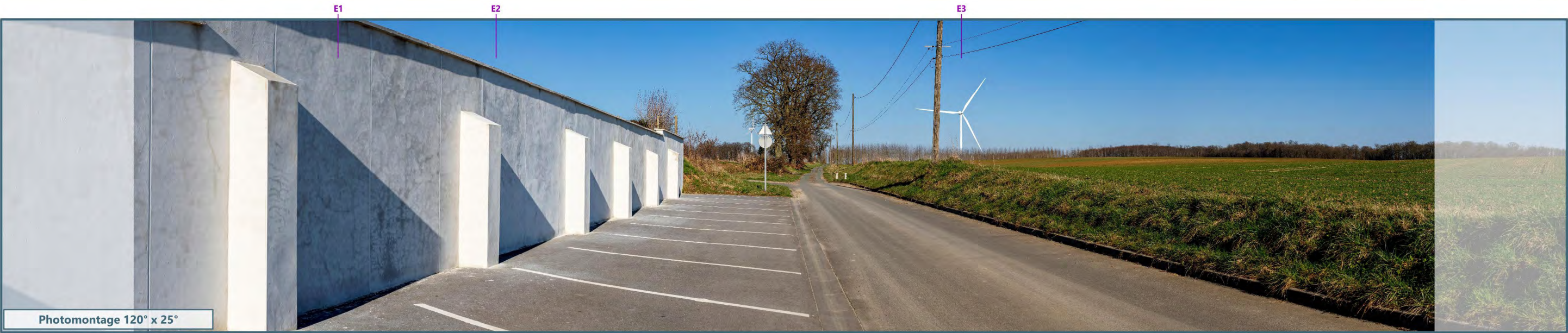
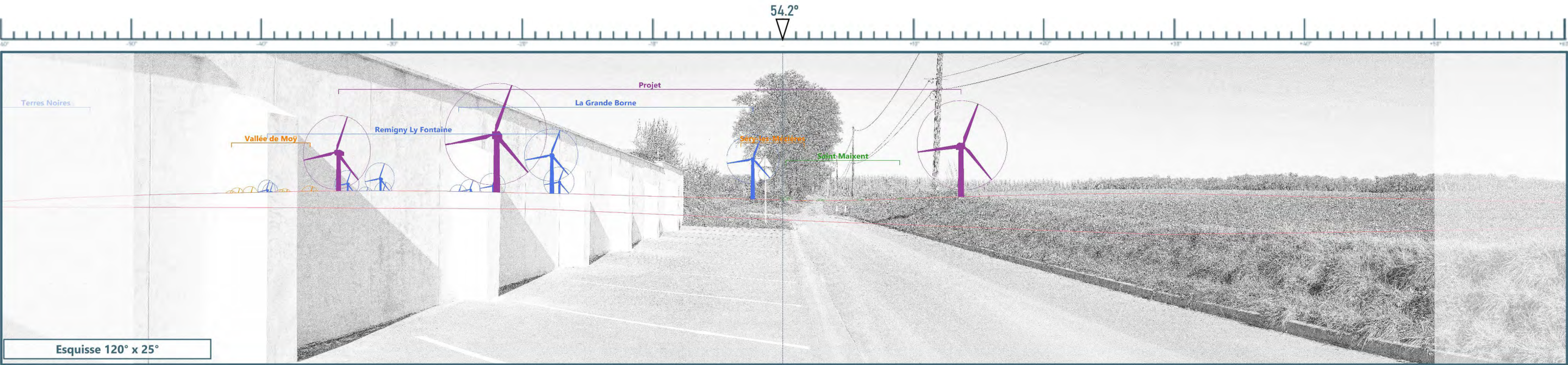
Etat projeté :

Depuis ce point de vue, seule l'éolienne E3 sera entièrement discernable. Elle se positionnera en direction du sud et émergera au-dessus de la végétation. L'éolienne E2 sera partiellement visible : seuls les bouts de pales dépasseront légèrement au-dessus du mur. Enfin, l'éolienne E1 ne sera pas visible depuis ce point de vue, étant totalement dissimulée par le mur d'enceinte du cimetière. L'éolienne E3 formera un nouvel angle sur la ligne d'horizon. Sa taille apparente sera modérée, compte tenu de la distance qui la sépare de l'observateur, et restera cohérente avec la végétation et les lignes électriques visibles au premier plan.

IMPACT MODÉRÉ



Vue depuis le cimetière de Liez - Vue n°38







Vue n°39 - Vue depuis l'habitation à la lisière est de Liez



Commentaire paysager

Etat initial :

Ce point de vue se situe sur les abords est de la commune de Liez. Bien que localisé sur le plateau agricole de la plaine de grandes cultures, il est entièrement cerné par un bosquet épais qui le préserve de toute vue en direction des parcs voisins situés aux alentours. Une percée visuelle est toutefois possible dans l'axe du chemin, mais celle-ci est rapidement fermée par la végétation en arrière-plan. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

E2

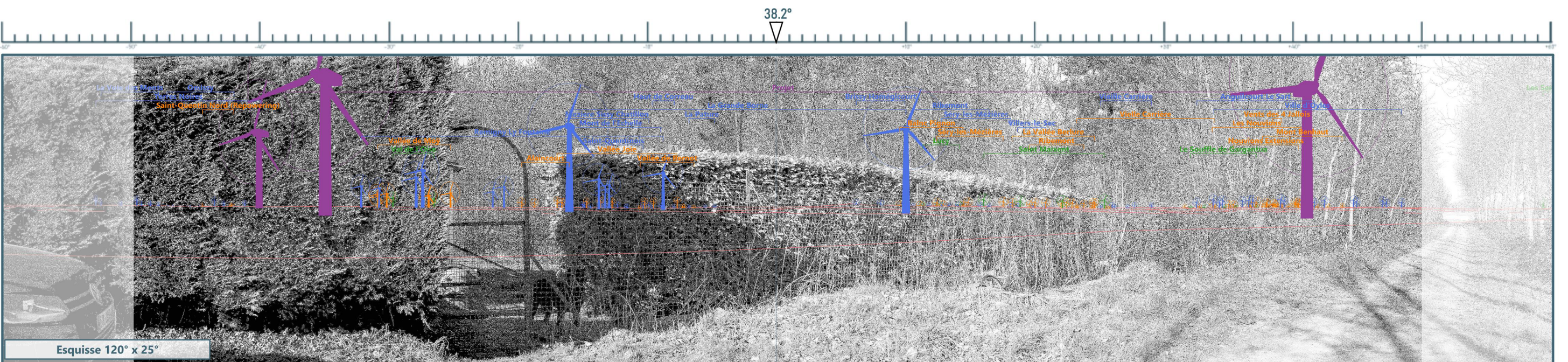
Etat projeté :

Depuis ce point de vue, aucune des éoliennes du projet de Liez-Rémigny seront discernables. Elles seront toutes dissimulées par le boisement dense qui encercle le point de vue. L'impact paysager sera donc nul.

IMPACT NUL



Vue depuis l'habitation à la lisière est de Liez - Vue n°39





E3



5. EFFETS CUMULÉS

IMPACTS SUR LE PAYSAGE

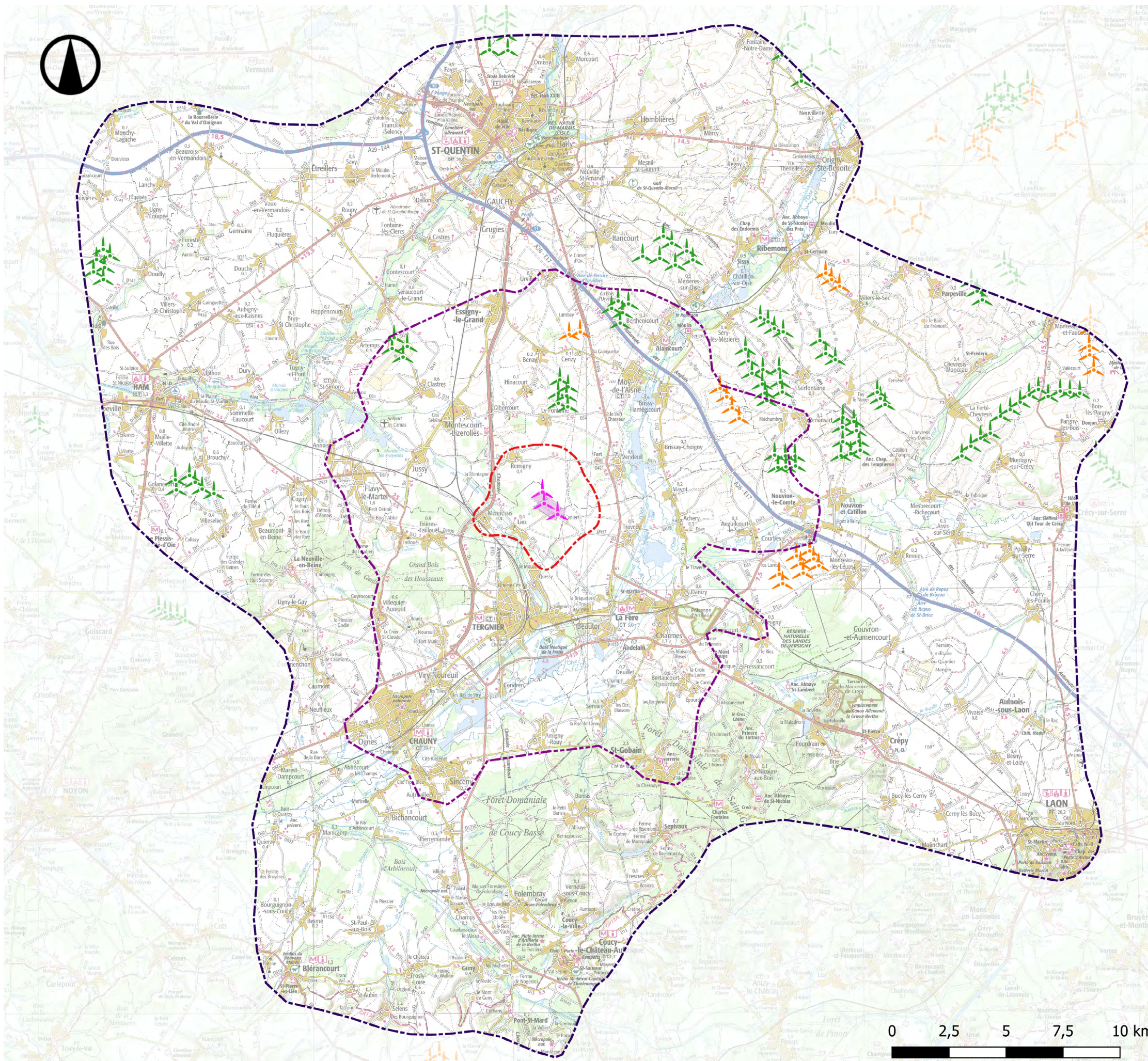


Effets cumulés



Mars 2025

Source : IGN 100®, DREAL
Hauts-de-France,
Copie et reproduction interdites



Légende

 Projet de Liez-Rémigny

Aires d'études adaptées

 Immédiate

 Rapprochée

 Eloignée

Contexte éolien

 Accordés

 En instruction

5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés

Le futur parc de Liez-Rémigny ne sera pas le seul à impacter le territoire. En effet, sur les 48 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude, 29 sont en fonctionnement, 14 d'entre eux sont autorisés et 5 autres sont en instruction. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet. Aussi, l'analyse des effets cumulés ne peut être dissociée de l'analyse des impacts du projet seul. On retrouve donc ces éléments d'analyse à travers les différents outils mobilisés pour l'étude des impacts, notamment les cartes de saturation et l'analyse des photomontages. Cette partie de l'étude a pour objectif de faire la synthèse de ces éléments et, le cas échéant, de leur apporter un éclairage nouveau.

- L'analyse va se concentrer sur deux critères :
- L'augmentation de l'effet de saturation, en référence à la Section 2 – Saturation visuelle. Ce critère ne s'intéresse pas à l'effet de saturation en lui-même, mais à la manière dont le projet va augmenter cet effet ;
 - L'insertion du parc dans le contexte éolien. Ce critère se base sur l'analyse des photomontages (Section 4 – Carnet de photomontages) et synthétise les différentes interactions visuelles entre le projet et le contexte éolien.

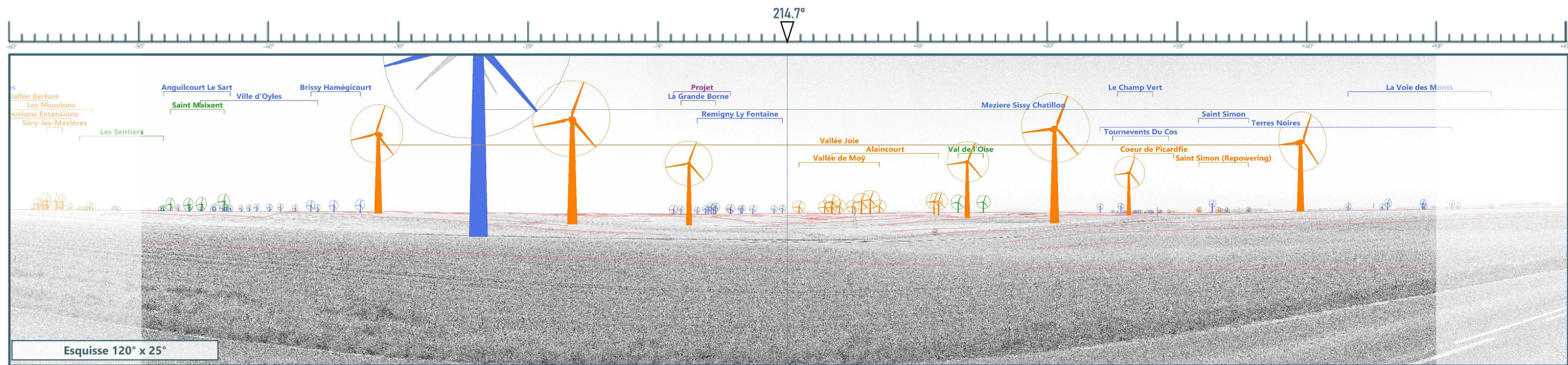
5.2. Analyse visuelle

Les photomontages choisis sont les n°2, 17 et 30. Chacun illustre le contexte éolien dans une aire d'étude différente (éloignée, rapprochée et immédiate). Un photomontage a été retenu par aire d'étude, en privilégiant celui qui représente le mieux le futur projet et le contexte éolien.

5.2.a. Photomontage n°2 : Depuis la D254 au nord de Moivre

Le motif éolien est fortement présent sur l'ensemble de la partie nord de l'aire d'étude éloignée. De nombreux points de vue incluront presque inévitablement un ou plusieurs parcs éoliens dans leur champ de vision. Ces parcs apparaîtront souvent à l'avant-plan par rapport au projet situé dans l'aire d'étude immédiate. Par conséquent, la contribution visuelle du projet au motif éolien existant sera limitée :

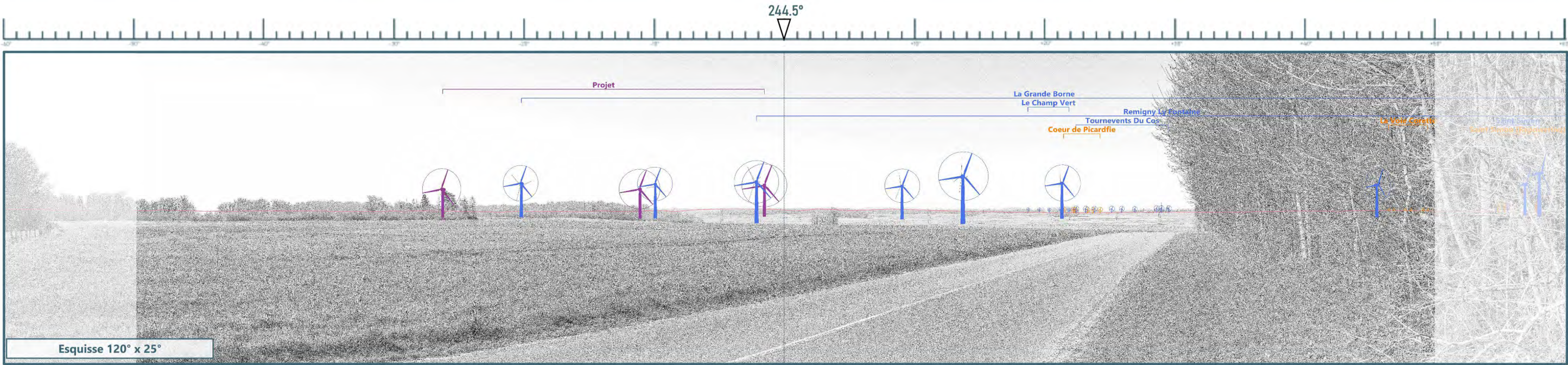
- **Organisation de l'espace** : le projet de Liez-Rémigny ne perturbe pas la lecture du motif éolien à cette distance puisqu'il est nettement plus éloigné et en retrait par rapport aux parcs accordés et en instruction ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet s'implante dans un angle déjà occupé sur l'horizon par des parcs éoliens construits ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est nettement inférieure à celle des parcs en avant-plan en raison de la distance. A l'inverse, le projet entretient une cohérence avec les masques végétaux également inscrits sur l'horizon.



5.2.b. Photomontage n°17 : Vue depuis la D421 à l'ouest de Vendeuil

Dans l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens occupent toute la moitié nord de la plaine de grandes cultures. Les éoliennes du projet se positionneront dans le prolongement visuel et viendront compléter un groupe éolien majeur situé sur le plateau agricole ouvert.

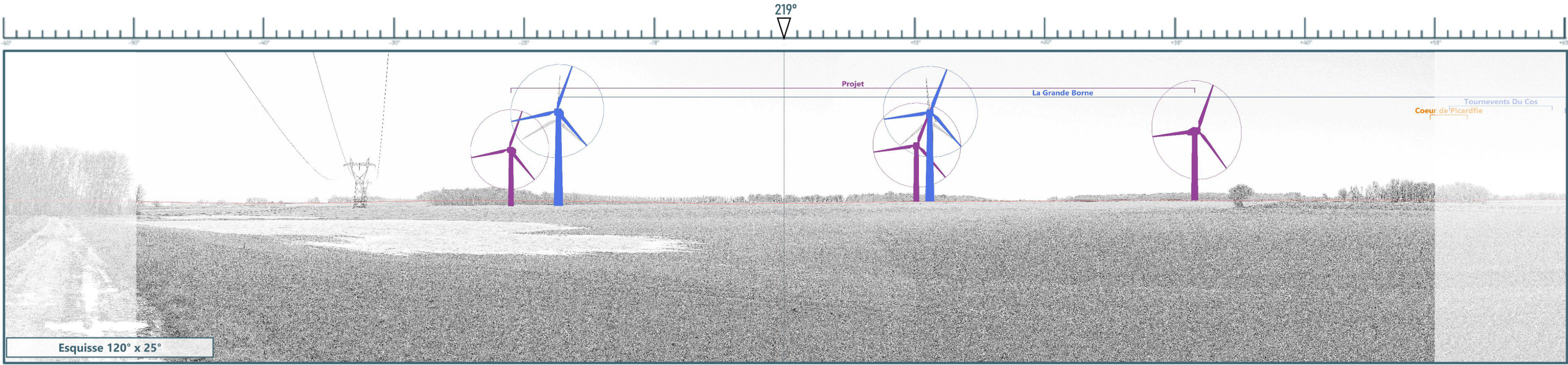
- **Organisation de l'espace** : Le motif généré par le projet de Liez-Rémigny se révèle clair et lisible, formant une ligne d'éoliennes régulièrement espacées à l'horizon. Depuis ce point de vue, le motif éolien du projet entre en résonance avec les parcs construits de la Grande Borne et de Rémigny-Ly-Fontaine ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet ne crée pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon, étant donné la présence de plusieurs parcs éoliens construits en arrière-plan ;
- **Rapport d'échelle** : La hauteur apparente du projet est réduite en raison de la distance ; toutefois, il s'ajoute à un point d'appel visuel déjà marqué par les parcs construits.

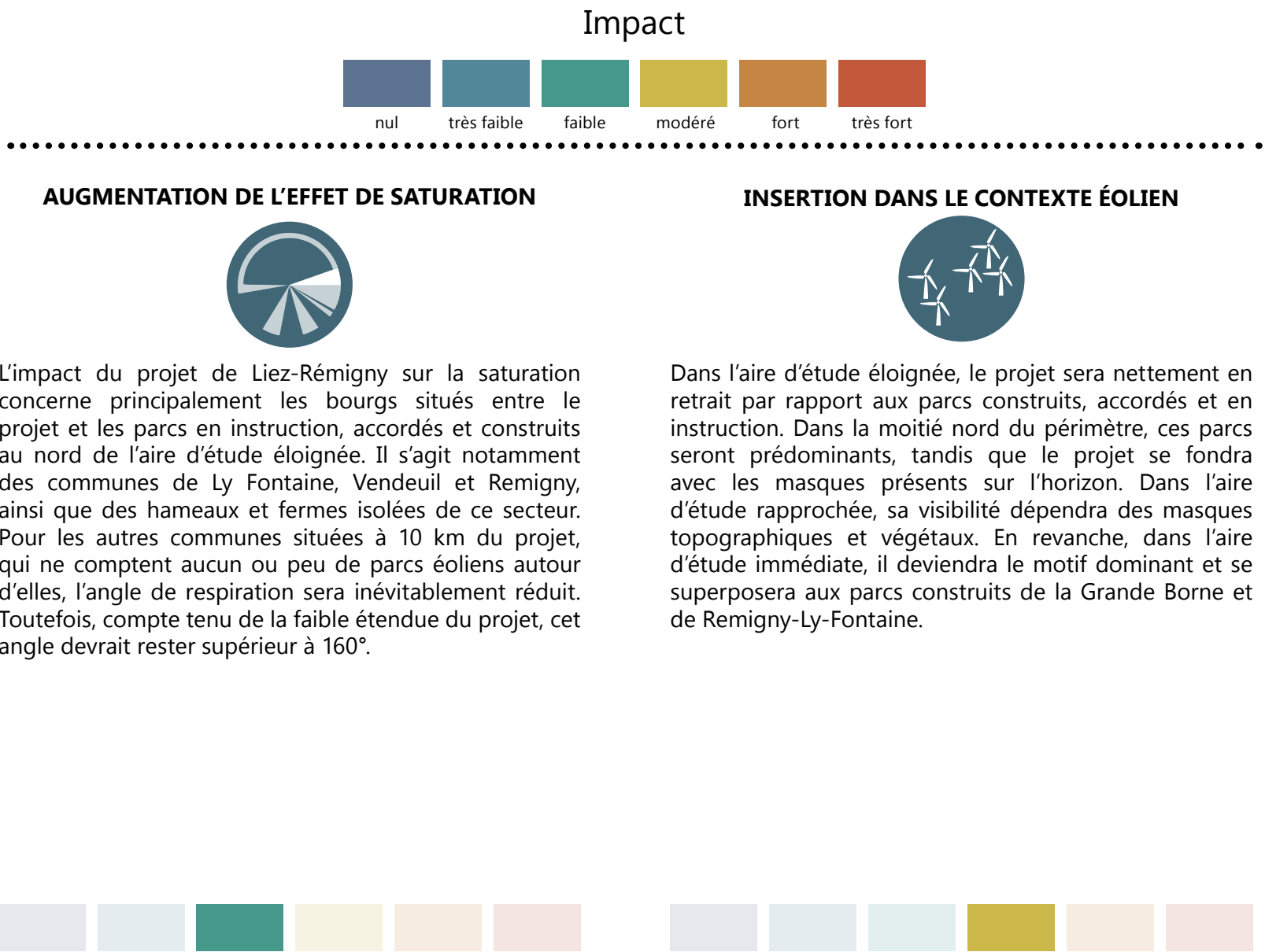


5.2.c. Photomontage n°30 : Vue des effets cumulés depuis l'orée du bois de Comprés

Depuis l'aire d'étude immédiate, les parcs éoliens autorisés ou en cours d'instruction seront en grande partie absorbés par le relief et la végétation. Les intervisibilités ne se feront qu'avec les parcs construits de la Grande Borne et de Rémigny-Ly-Fontaine, situés à proximité du projet. La réduction des masques visuels dans cette aire génère des vues dégagées sur le futur parc.

- **Organisation de l'espace** : Le parc éolien de Liez-Rémigny forme une ligne continue de trois éoliennes, cohérente avec le parc construit de la Grande Borne ;
- **Occupation de l'horizon** : selon les points de vue, le projet peut créer un nouvel angle d'occupation sur l'horizon ;
- **Rapport d'échelle** : la faible distance avec le projet donne lieu à une taille apparente des éoliennes plus grande que depuis les aires d'étude rapprochée et éloignée. Le motif se révèle plus prégnant.





6. SYNTHÈSE DES IMPACTS

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



Point	Titre	Distance (en km)	Impact
1	Vue depuis la rue du Général Leclerc de Saint-Quentin au dessus du Canal de Saint-Quentin	15.2	nul
2	Effets cumulés avec le parc éolien de Mezières depuis la D12	13.4	très faible
3	Vue depuis le Verzieux de Gargantua	25.5	nul
4	Vue depuis le pont de la D63 au dessus de l'A26	18.3	très faible
5	Vue proche du pied de la cathédrale Notre-Dame de Laon, depuis la promenade Barthélémy de Jur	26.7	nul
6	Vue depuis la promenade des remparts de Coucy-le-Chateau-Auffrique	19.4	nul
7	Vue depuis le GR655 à la sortie Sud de Golancourt	16.9	très faible
8	Vue depuis le GR800 au nord-ouest de Ham	18.6	nul
9	Vue depuis les Plaines de grandes cultures traversées par la D930 au sud-est de Roupy	14.7	très faible
10	Vue depuis le tracé des GR145 - GR655 - GR800 depuis le nord de l'ancienne base aérienne Saint-Simon de Clastres	9.2	très faible
11	Vue depuis la D72, à l'ouest d'Essigny-le-Grand	8.7	très faible
12	Vue depuis la D72, proche de la D1 à l'est d'Essigny-le-Grand	8.1	très faible
13	Vue au nord de Cerizy depuis le chemin d'Urvillers	6.6	faible
14	Vue proche de la 1044 au nord-est de Cerizy	7.5	très faible
15	Vue depuis la D34 au niveau de la sortie de service de l'A26 au nord de Moy-de-l'Aisne	7.3	nul
16	Vue depuis le monument de la ligne Hindenburg proche de l'A26 à l'est de Brissy-Hamegicourt	7.6	nul
17	Vue depuis la D421 à l'ouest de Vendeuil	2.7	modéré
18	Vue depuis la D643 vers Nouvion-le-Comte et son cimetière	11.3	nul
19	Vue depuis la D1044 vers les anciennes carrières au nord de Beautor	3.4	faible
20	Depuis la D254 au nord de Moivre	8.2	modéré
21	Vue vers Andelain depuis le GR145	12.2	nul
22	Vue depuis le parvis de l'Eglise Saint-Gobain	4.3	nul
23	Vue de la place Carnégie de Tergnier	7.9	nul
24	Vue depuis la Place de l'hôtel de ville de Chauny	11.4	nul
25	Vue de l'Eurovelo3 longeant le Canal de Saint-Quentin sous la D1032 entre Chauny et Tergnier	8.8	nul
26	Vue vers Flavy-le-Martel et Jussy depuis le croisement de la D32 et de la rue des deux moulins	6.1	très faible
27	Vue de l'Eglise de Rémigny depuis le croisement de la rue de la Mairie et de la Grande rue	1.9	nul
28	Vue depuis la rue de Vendeuil à la frange sud de Rémigny	1.7	fort
29	Vue depuis la D421 au niveau de la Chapelle de la famille Poitevin	1,5	fort

Point	Titre	Distance (en km)	Impact
30	Vue des effets cumulés depuis l'orée du bois de Comprés	1.2	modéré
31	Vue depuis la chapelle de Canlers	0.9	fort
32	Vue depuis la D53 à la sortie nord-est de Quessy	2.4	modéré
33	Vue conjointe de l'Eglise Saint-Medard de Liez	1.7	modéré
34	Vue depuis l'Eurovelo 6 et le GR145 au niveau de l'écluse 27 de Mennessis et du mémorial des combats de mai-juin 1944	2.2	fort
35	Vue depuis la D1090 - Eurovelo 6 a Menessis	2.9	modéré
36	Vue depuis la D53 à l'ouest de Liez	1.9	faible
37	Vue depuis la sortie sud-est de Liez, au niveau de la D53	1.6	fort
38	Vue depuis le cimetière de Liez	1,2	modéré
39	Vue depuis l'habitation à la lisière est de Liez	0,6	nul

Fig. 109 : Tableau de synthèse des impacts

Echelle d'analyse	Thèmes étudiés	Description des impacts	Impact
Echelle éloignée	Axes de communication	Depuis les axes de communication traversant l'aire d'étude éloignée, les éoliennes du projet de Liez-Rémigny seront en grande partie dissimulées par les nombreux motifs végétaux et urbains qui ponctuent les plateaux agricoles. Le projet ne sera que très faiblement visible depuis certaines routes, telles que la D930, la D12, la D63 et l'A26, lorsqu'elles traversent les paysages ouverts, démunis d'obstacles visuels.	Ponctuellement très faible / Globalement nul
	Lieux de vie	D'une manière générale, les lieux de vie situés dans l'aire d'étude éloignée ne présenteront pas d'interactions visuelles avec les trois éoliennes du projet de Liez-Rémigny, en raison de leur éloignement, du tissu urbain et de la végétation en bordure des villes, qui masquent les ouvertures visuelles lointaines. Seules quelques entrées et sorties de bourgs, comme au sud de Golancourt, au nord-ouest de Ham ou bien au sud-est de Roupy, seront sujettes à une très faible visibilité sur le projet. Toutefois, cela reste ponctuel.	Ponctuellement très faible / Globalement nul
	Sentiers de randonnée et tourisme	Seules quelques portions des GR145, GR655 et GR800 présenteront une très faible interaction visuelle avec le futur parc de Liez-Rémigny, lorsque leurs itinéraires traversent les plaines de grandes cultures, où les effets de masques visuels sont réduits.	Ponctuellement très faible / Globalement nul
	Patrimoine	Aucun des éléments du patrimoine relevés dans l'aire d'étude éloignée (monuments historiques, sites classés/inscrits, SPR, cimetières militaires) ne sera en relation visuelle avec les trois éoliennes du projet de Liez-Rémigny, compte tenu de leur position en cœur de bourg et/ou à l'arrière d'importants masques visuels (végétation, relief).	Nul
Echelle rapprochée	Axes de communication	D'une manière générale, les axes traversant l'aire d'étude rapprochée seront peu impactés par le projet éolien de Liez-Rémigny, en raison des nombreux masques visuels présents dans le paysage. Les éoliennes n'apparaîtront pas dans leur intégralité en raison des éléments topographiques, végétaux et bâtis, et leur taille apparente sera réduite par la distance. Seules quelques portions de route, telles que la D421 et la D254, présentent un impact modéré lorsque leur tracé traverse des parcelles agricoles dépourvues de masques visuels.	Ponctuellement modéré / Globalement faible à nul
	Lieux de vie	Les lieux de vie situés dans l'aire d'étude rapprochée auront globalement peu d'interactions visuelles avec les quatre éoliennes du projet de Liez-Rémigny, en raison des masques bâtis, végétaux et des variations topographiques. Seules certaines entrées et sorties de bourg seront légèrement impactées par le projet, notamment depuis le nord de Cerizy, le sud de Clastres et l'est d'Essigny-le-Grand.	Ponctuellement faible / Globalement nul
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les sentiers de grande randonnée (GR) traversant l'aire d'étude rapprochée seront globalement peu impactés. Cependant, lorsqu'ils empruntent des points hauts ou traversent des plaines cultivées offrant des vues dégagées, quelques fenêtres de visibilité seront possibles en direction du futur projet de Liez-Rémigny.	Ponctuellement modéré / Globalement faible à nul
	Patrimoine	L'ensemble des monuments historiques et sites de guerre présents dans l'aire d'étude rapprochée seront protégés de toute visibilité en direction du futur parc éolien de Liez-Rémigny. Généralement situées en centre-bourg ou bordées par la végétation, les vues y sont globalement fermées.	Nul
Echelle immédiate	Axes de communication	En ce qui concerne les axes de communication répartis dans l'aire d'étude immédiate, les impacts seront forts pour les routes D53 et D421, cheminant sur les abords du projet, et globalement modérés à faibles pour les autres axes (comme la D1090).	Ponctuellement fort / Globalement faible à modéré
	Lieux de vie	Les interactions visuelles des lieux de vie avec le projet pourront varier selon leur position vis-à-vis des trois éoliennes et selon la présence de masques visuels. Les impacts concernent essentiellement le bourg de Liez, Rémigny, Mennessis et Canlers.	Ponctuellement fort / Globalement modéré
	Sentiers de randonnée et tourisme	Comme énoncé dans l'état initial, le GR145 et l'EuroVélo 6 sont les deux seuls parcours touristiques traversant l'aire d'étude immédiate. L'impact du projet sur ces sentiers variera de faible à ponctuellement modéré à fort.	Ponctuellement fort et modéré/ Globalement faible
	Patrimoine	Aucun monument historique n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate. En ce qui concerne le patrimoine vernaculaire, seules la chapelle de la famille Poitevin et la chapelle de Canlers auront une visibilité directe sur le projet éolien de Liez-Rémigny, en raison de leur proximité et des vues ouvertes offertes par les plaines agricoles.	Ponctuellement fort / Globalement faible

Fig. 110 : Tableau de synthèse des impacts



MESURES D'INTÉGRATION

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

MESURES D'INTÉGRATION



1.1. Mesures d'évitement et de réduction

1.1.a. Démarche Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner

Comme tout projet d'aménagement d'ampleur, les projets de parcs éoliens terrestres doivent être conçus suivant la démarche dite « E.R.C », pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette démarche itérative vise à assurer une conception raisonnée, anticipant les enjeux et les impacts. Ces derniers doivent être pris en compte dès les premières étapes de conception pour pouvoir être évités. Une fois toutes les mesures d'évitement prises en compte, les impacts ne pouvant être évités doivent être réduits ou limités le plus possible. Ce n'est qu'à la fin, après analyse des impacts évités et réduits que les mesures de compensation peuvent être appliquées.

Les étapes d'évitement et de réduction arrivent très tôt dans le processus de conception et consistent essentiellement, dans le cadre du paysage, à des choix d'implantation (ou de non implantation) et de modèles sur la base des enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial. Elles sont donc incluses dès la partie des recommandations d'implantation. De plus, les impacts présentés prennent en compte les mesures de réduction.

Le chapitre suivant vise à rappeler les mesures d'évitement et de réduction déjà appliquées au projet.

1.1.b. Choix d'implantation et de gabarit

Avant d'aboutir au choix d'implantation du projet, deux variantes présentant un nombre égal d'éoliennes ont été étudiées (cf. 2. Photomontages de variantes). La prégnance visuelle du parc dans un paysage dépourvu de motif éolien a constitué un élément déterminant dans le choix de la variante. Ainsi, une implantation de trois éoliennes a été privilégiée.

Le faible nombre de machines a orienté la réflexion vers une implantation cohérente avec les éléments paysagers environnants. En effet, la régularité dans l'espacement des éoliennes et la clarté du motif qu'elles dessinent ont été des critères essentiels dans la sélection finale. Enfin, la bonne lisibilité du motif dans le contexte paysager local renforce la pertinence de la variante retenue.

Les principales mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :

- Choix d'un site d'implantation éloigné des bourgs, avec la présence de masques végétaux ;
- Organisation du parc sous la forme d'une ligne de trois éoliennes, dessinant un motif clair, lisible et harmonieux.

1.1.c. Traitement des pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes seront soit colonisés par une végétation basse spontanée et fauchée en fonction des besoins, soit intégrés directement aux plateformes techniques dont le revêtement sera réalisé à partir de matériaux locaux.

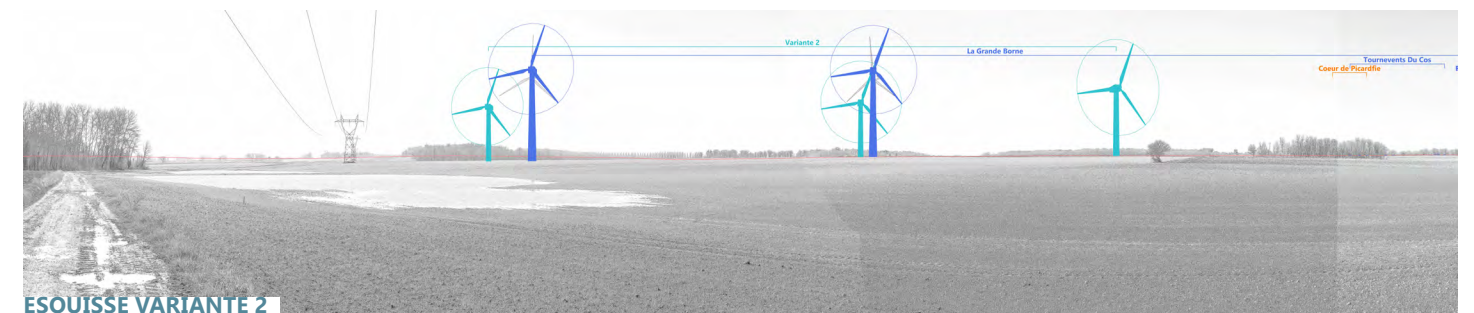
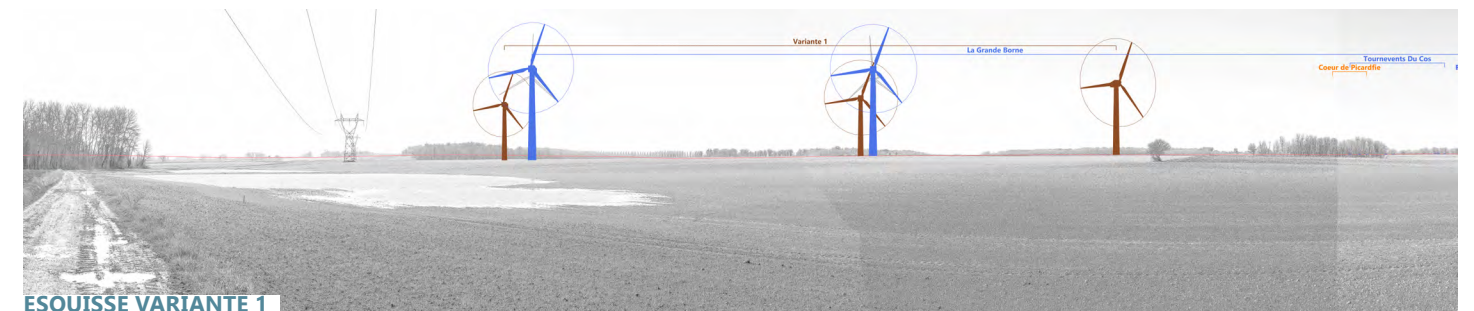


Fig. 111 : Esquisses de variantes - Vue des effets cumulés depuis l'orée du bois de Comprés

1.1.d. Intégration des éléments connexes du parc

Mesure «Paysages»
- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l'intégration de l'ouvrage dans le territoire

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comportera deux postes de livraison dont l'implantation a été raisonnée selon un compromis entre facilité de raccordement et intégration paysagère.

Afin de les ancrer au mieux au sein d'un paysage agraire et ouvert et situé en lisière de boisements, il est préférable de choisir une tonalité claire. La référence retenue pour ce projet correspond au **RAL 6011 - Vert réséda**. Ce choix permet par ailleurs une réflexion de la lumière et donc une diminution de la chaleur.

Les bâtiments techniques connexes devront également s'appuyer sur l'aspect esthétique privilégié pour les postes de livraison afin de faciliter leur intégration.



Fig. 112 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LIEZ-RÉMIGNY

MESURES D'INTÉGRATION



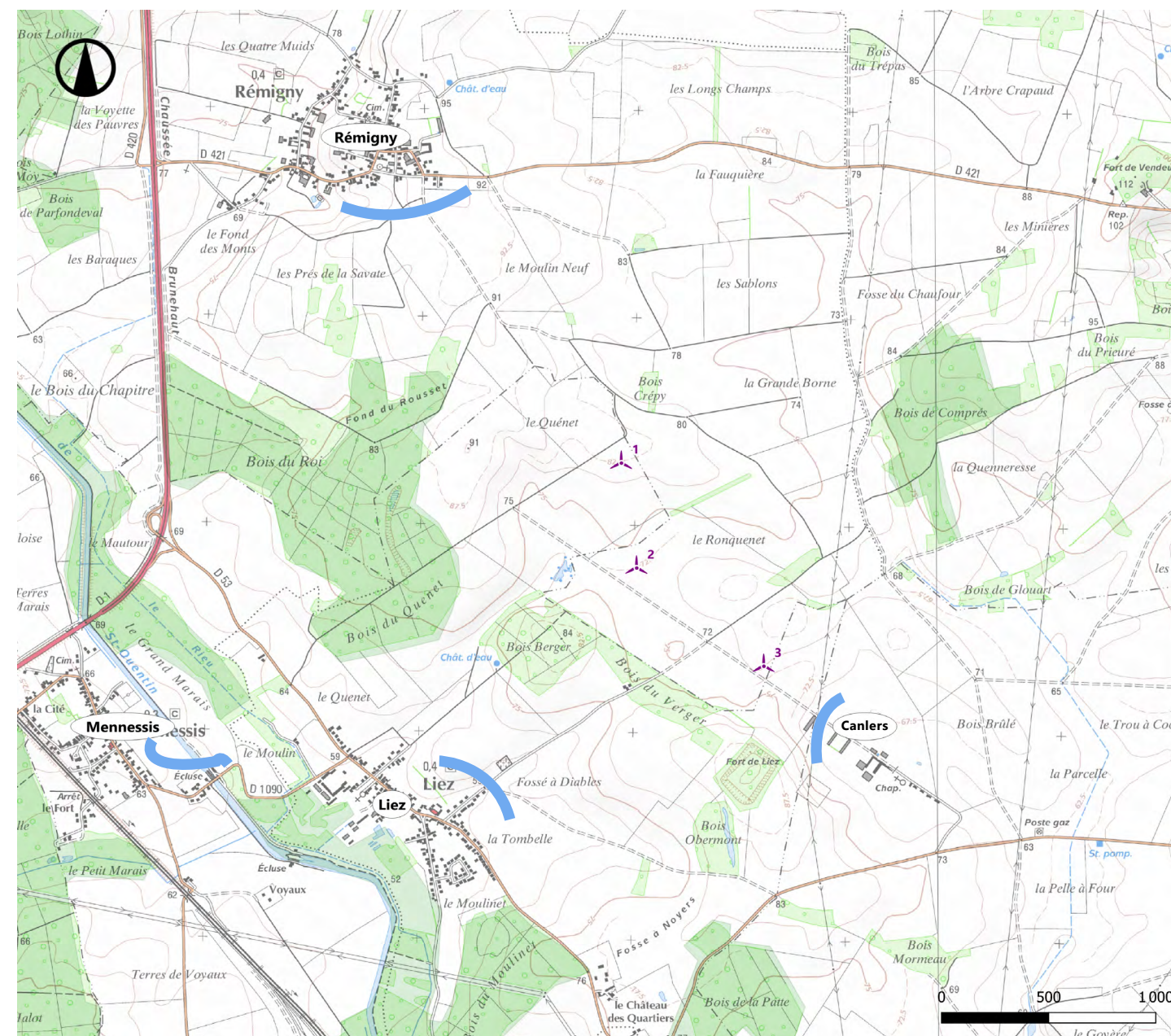
2.1. Compensation / Accompagnement

L'article R122-14 du code de l'environnement définit les mesures de compensation de la manière suivante : « Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 ajoute à cette définition les notions d'équivalence et d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité, la proximité géographique, l'efficacité et la pérennité.

Cette définition, pensée pour les cas de pertes de diversité, n'est pas applicable au paysage. Il n'est en effet pas possible de retrouver un état initial, sauf en cas de destruction de haie lors du chantier. La plantation d'une haie ou d'un alignement d'arbre dans un paysage initialement ouvert ne peut être considéré comme une mesure de « compensation » car le paysage résultant ne sera pas équivalent au paysage initial. C'est pourquoi en paysage, on parle de mesure d'accompagnement, c'est-à-dire des mesures ayant pour but de renforcer les mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinence, et faciliter l'intégration du projet dans son paysage.

Pour le projet éolien de Liez-Rémigny, il est proposé de réduire qualitativement les impacts via l'utilisation du végétal avec les exemples présentés dans les pages suivantes.

2.2. Bourse aux arbres, plantations de haies dans les fonds de jardins



Objectifs de la mesure

Le futur projet de Liez-Rémigny sera potentiellement visible depuis l'est de Liez et de Mennessis, le nord de Canlers et le sud de Rémigny. Ces sorties sont toutes situées dans un paysage ouvert. Le niveau d'impact identifié depuis ces lieux est modéré à fort. Cette mesure s'applique donc aux lieux les plus impactés de l'aire d'étude immédiate. Cet impact sera perceptible depuis certains jardins privés des lotissements des divers sorties sus-citées. Lorsque ces jardins se situeront en lisière de l'urbanisation et qu'ils seront orientés vers le projet, des vues vers les futures éoliennes seront possibles. L'objectif de la présente mesure est de réduire cette visibilité.

Description de la mesure

Une campagne de plantations de haies dans les jardins privés, en direction du parc éolien, sera proposée aux habitants des hameaux et/ou quartiers identifiés et cartographiés ci-contre.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique et écologique du projet, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie. C'est pourquoi si l'impact est réel, la plantation d'une haie est proposée en limite de jardin pour masquer ou accompagner certaines perspectives vers le parc éolien et limiter ainsi les effets sur le paysage.

Modalités de réalisation

Lors de la mise en service du parc, un courrier sera envoyé aux habitants des quartiers identifiés comme impactés. Les habitants souhaitant prendre part à cette mesure devront alors se manifester auprès du porteur du projet. Une fois toutes les réponses obtenues, un paysagiste local sera missionné par le porteur de projet. Le paysagiste validera l'emplacement et le type des plantations avec les riverains et réalisera les travaux.

Les végétaux choisis seront essentiellement des arbustes à haut développement. Ces végétaux constitueront ainsi un écran visuel efficace au-delà desquels le futur parc de Liez-Rémigny ne sera pas visible. La plupart du temps ces végétaux viendront compléter un réseau de haies déjà existant. Les végétaux mis en place devront donc être cohérents avec l'existant. Le montant estimatif de la mesure pourra varier de 20 000 € à 50 000 € selon le nombre de foyers concernés et selon les essences choisies.

Localisation des franges de jardins les plus sensibles par rapport au projet de Liez-Rémigny

Fig. 113 : Localisation des hameaux et des lotissements où s'appliquerait cette mesure



Fig. 114 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer

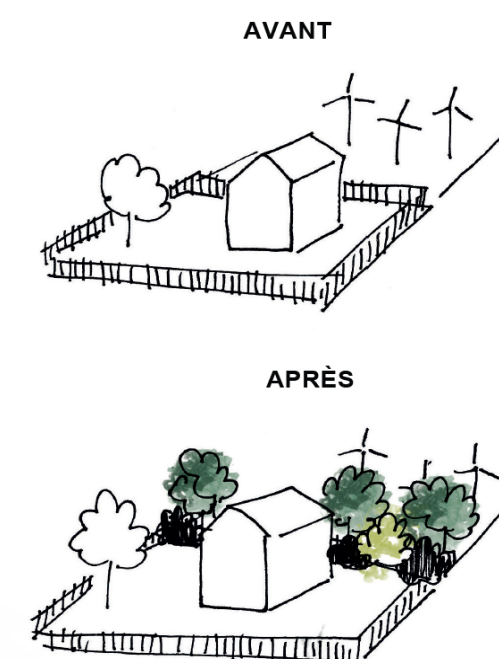


Fig. 115 : Croquis des plantations en fond de jardin

2.3. Plantations d'une haie au nord-est de Liez

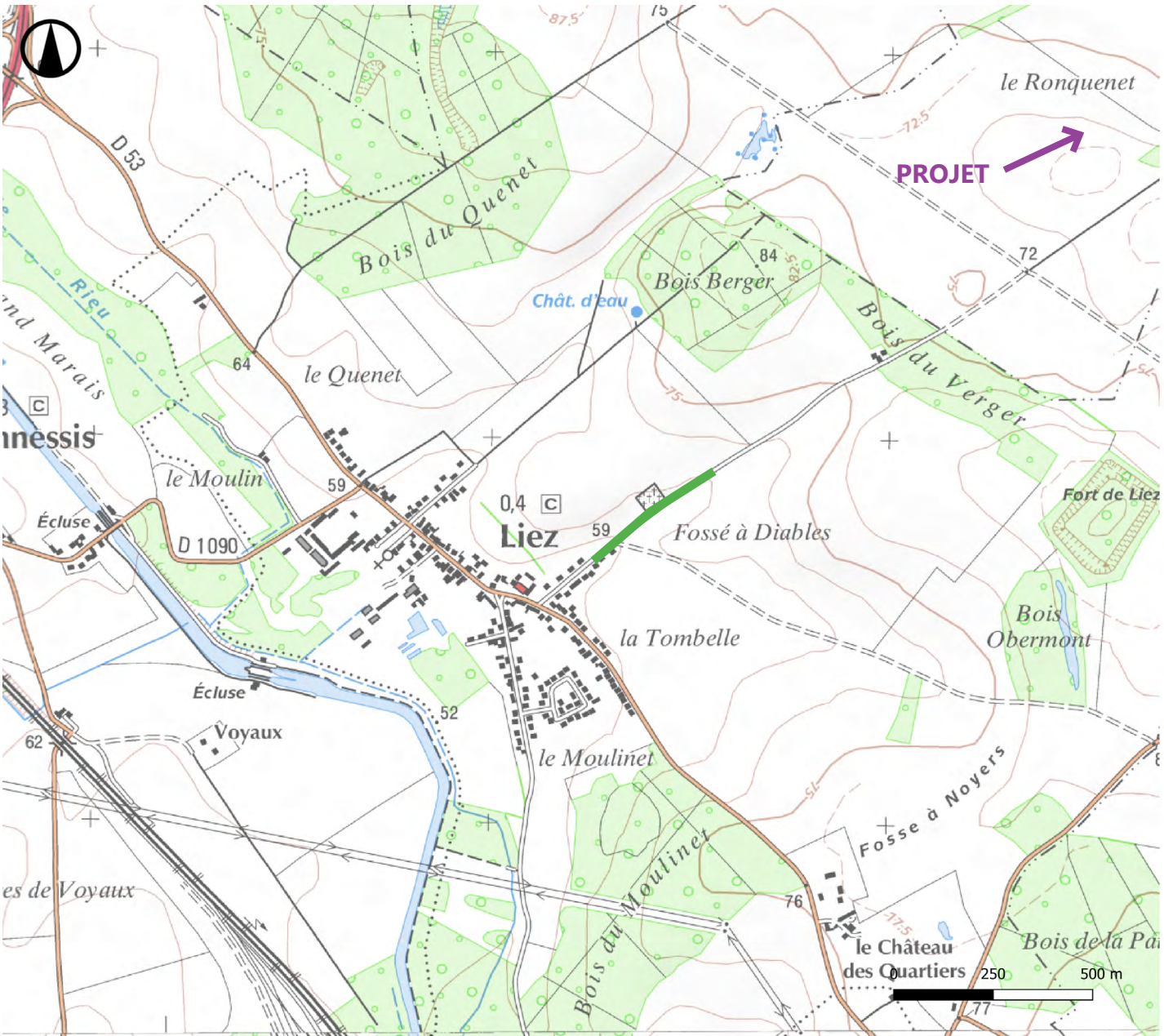


Fig. 116 : Localisation de la haie où s'appliquerait cette mesure

Objectifs de la mesure

Afin de limiter les vues depuis les sorties nord-est de la commune de Liez, où des perceptions directes du projet éolien ont été observées, et de restaurer les continuités écologiques locales, cette mesure prévoit la plantation d'environ 350 mètres linéaires de haies entre le futur parc éolien de Liez/Remigny et le village de Liez.

Au-delà de l'intérêt écologique, ce réseau de haies constituera un écran végétal limitant la visibilité des trois éoliennes depuis les secteurs habités à proximité du projet.

Description de la mesure

La haie suivra un axe nord-est / sud-ouest, dans le prolongement de la rue du Mont, renforçant ainsi l'effet de barrière visuelle depuis les lieux de vie situés au nord-est de la commune.

Afin de garantir la bonne intégration de ces nouvelles plantations, des essences locales seront privilégiées :

- chêne pédonculé
- érable champêtre
- prunellier
- cornouiller

Modalités de réalisation

Un suivi sur 4 ans est prévu pour vérifier la reprise des plants, leur état sanitaire, et adapter les protections ou l'arrosage si nécessaire.

Un broyage léger pourra être réalisé autour des plants à partir de la quatrième année, sans coupe de branches, conformément aux pratiques locales.

Le coût total de cette mesure est estimé à environ 14 000 €. La plantation sera réalisée en lien avec les exploitants agricoles de la commune, dans une logique de concertation locale.

— Localisation de la haies

2.4. Chiffrage estimatif des mesures ERC

Ces mesures d’accompagnement seront ultérieurement précisées avec les acteurs concernés afin de s’adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

Les mesures envisagées et le budget prévisionnel sont donnés à titre indicatif. Il conviendra d’étudier la faisabilité technique et financière des propositions avant leur mise en œuvre.

Intitulé de la mesure	Commune concernée	Montant estimatif de la mesure
Bourses aux arbres, plantation de haies dans les fonds de jardins	-	20 000 € à 50 000 € selon le nombre de foyers concernés
Plantation d’une haie au nord-est de Liez	Liez	14 000 €

TOTAL DES MESURES ESTIMÉ :

34 000 € à 64 000 €

2.5. Synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels

Echelle d'analyse	Principaux enjeux du projet éolien de Liez-Remigny	Sensibilités décelées lors de l'état initial	Mesures d'évitement appliquées	Impacts	Mesures de réduction et d'accompagnement appliquées	Impacts résiduels
Echelle éloignée	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	Très faible	Choix de la variante la moins impactante et respect des différentes préconisations paysagères.	Très faible	Les mesures de réduction et d'accompagnement auront un effet significatif à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cependant, elles ne permettront pas de diminuer l'impact résiduel à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée.	Très faible
	Perception depuis les axes de communication	Faibles à nulles		Ponctuellement très faible / Globalement nul		Ponctuellement très faible / Globalement nul
	Perception depuis les bourgs	Faibles à nulles		Ponctuellement très faible / Globalement nul		Ponctuellement très faible / Globalement nul
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	Faibles à nulles		Ponctuellement très faible / Globalement nul		Ponctuellement très faible / Globalement nul
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Faibles à nulles		Nul		Nul
Echelle rapprochée	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	Modérées à nulles	Choix de la variante la moins impactante et respect des différentes préconisations paysagères.	Modérées à nulles	Les mesures de réduction et d'accompagnement auront un effet significatif à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cependant, elles ne permettront pas de diminuer l'impact résiduel à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée.	Modérées à nulles
	Perception depuis les axes de communication	Modérées à nulles		Ponctuellement faible / Globalement nul		Ponctuellement faible / Globalement nul
	Perception depuis les bourgs	Modérées à nulles		Ponctuellement modéré / Globalement faible à nul		Ponctuellement modéré / Globalement faible à nul
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	Faibles à nulles		Nul		Nul
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Nul		Modéré		Modéré

Fig. 117 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée

Echelle d'analyse	Principaux enjeux du projet de Liez-Rémigny	Sensibilités décelées lors de l'état initial (AEI)	Mesures d'évitement appliquées	Impacts (AEI)	Mesures de réduction et d'accompagnement appliquées	Impacts résiduels
Echelle immédiate	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	Modérés	Choix d'implantation	Modérés	-	Modérés
	Perception depuis les axes de communication	Fortes à nulles	Choix d'implantation	Ponctuellement fort/ Globalement faible à modéré	-	Ponctuellement fort/ Globalement faible à modéré
	Perception depuis les bourgs	Modérées à très faible	Choix d'implantation	Ponctuellement fort et modéré/ Globalement faible	Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardins Plantation d'une haie au nord-est de Liez	Ponctuellement modéré/ Globalement faible
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	Très faible	Choix d'implantation	Ponctuellement fort et modéré/ Globalement faible	-	Ponctuellement fort et modéré/ Globalement faible
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Fortes à nulles	Choix d'implantation	Ponctuellement modéré/ Globalement faible	-	Ponctuellement modéré/ Globalement faible

Fig. 118 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



CONCLUSION & ANNEXES

1. CONCLUSION GÉNÉRALE

Implanté dans un paysage agricole ouvert, sur un socle légèrement ondulé et en lisière de forêt, le futur parc éolien de Liez-Rémigny se compose d'une ligne de trois éoliennes. Son implantation résulte d'une réflexion collective intégrant différents enjeux paysagers, écologiques et acoustiques notamment.

Le projet s'inscrit dans un contexte éolien déjà fortement représenté, avec 29 parcs construits, 14 autorisés et 5 en instruction. Les intervisibilités entre ces parcs se concentrent principalement dans les périmètres proches ; au-delà, l'éloignement et les obstacles topographiques, urbains ou végétaux dissimulent en grande partie le projet dans les vues plus éloignées.

Malgré l'absence de relief marqué, qui pourrait laisser présager des vues lointaines, celles-ci sont systématiquement tronquées par les obstacles visuels. Dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, la visibilité augmente logiquement à mesure que la distance diminue et que les masques visuels s'amenuisent.

L'étude de la saturation visuelle, menée sur dix bourgs autour du projet, indique que l'implantation du parc présente trois situations où un risque de saturation est avéré : dans les communes de Ly-Fontaine, Vendeuil et Rémigny. Dans tous les autres cas, le projet n'a pas d'incidence notable sur la saturation visuelle. Si l'angle de respiration est parfois réduit par la présence du parc, il demeure néanmoins largement supérieur au seuil de 160° requis. Cependant, les impacts révélés lors de cette analyse uniquement théorique se voient finalement réduits avec l'analyse des photomontages.

Par ailleurs, si l'analyse de la saturation visuelle évoque ces trois bourgs comme particulièrement exposés, cette conclusion est nuancée suite à l'analyse des photomontages, qui permettent d'apprécier plus finement les perceptions réelles depuis ces secteurs.

Le carnet de photomontages présente un ensemble de vues illustrant les sensibilités identifiées lors de l'état initial. Les principaux impacts visuels concernent l'aire d'étude immédiate, en lien avec l'absence d'obstacles visuels et la proximité des éoliennes. Ils affectent principalement les lieux de vie et les axes de communication proches du futur parc. Une mesure d'accompagnement a été définie pour limiter la visibilité depuis les habitations proches : elle consiste à renforcer les plantations en fond de parcelle, sous la forme de haies arborées et arbustives. L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement vise à favoriser l'intégration du projet dans son environnement et son acceptation par les riverains.

En privilégiant une implantation concentrée sur un seul secteur et en réduisant le nombre d'éoliennes pour former une ligne régulière de trois machines, le projet de Liez-Rémigny apporte une réponse adaptée aux enjeux paysagers et aux sensibilités du territoire étudié.

2. ANNEXES

2.1. Bibliographie

2.1.a. Références méthodologiques

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2020) - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.b. Données techniques

- Schéma Régional Éolien de la région
- Atlas des paysages

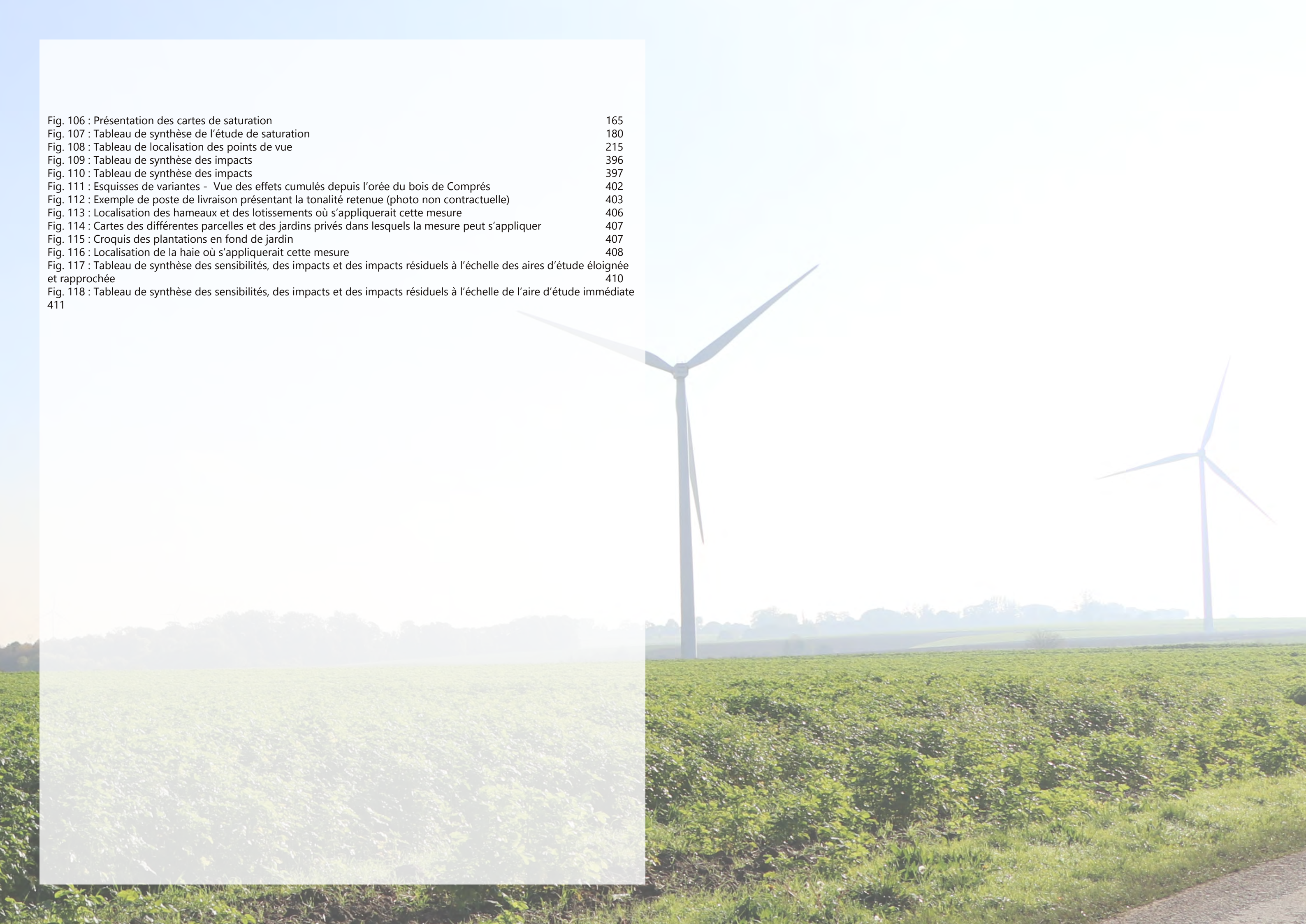
2.1.c. Bases de données :

- Fond de cartes : Scan 1/100 000 et Scan 1/25 000 Topographique - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Modèle Numérique de Terrain : BD ALTI V2 - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Photos aériennes : BD Ortho IGN - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Occupation du sol : CORINE Land Cover 2018
- Découpage administratif : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Hydrographie : BD Carthage - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Etat des lieux éolien : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Réseau Routier : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monuments historiques: Base Mérimée, Atlas du Patrimoine - Ministère de la Culture

3. TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : La Hottée de Gargantua, patrimoine géologique	25	Fig. 54 : Vue de l'Eglise Saint-Sauveur de Coucy-le-Château-Auffrique depuis les remparts - site classé (sud de l'AEE)	77
Fig. 2 : La Somme , vue du port Gayant à Saint-Quentin	25	Fig. 55 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales	77
Fig. 3 : Le relief du Massif de Saint-Gobain perçu depuis le pied des fortifications de Coucy-le-Château-Auffrique	25	Fig. 56 : Panorama depuis la D13 au dessus de l'A26 au nord de Brissy-Hamégicourt	83
Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.	27	Fig. 57 : Vue vers le nord-est depuis la D429 au nord de Viry-Noureuil	83
Fig. 5 : Bloc-coupe Nord-Ouest/Sud-Est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.	29	Fig. 58 : Vue vers le sud-est depuis la D34 au dessus de la D1	83
Fig. 6 : Vue des Plaines de grandes cultures depuis la D8 - Lieu dit le Fay	31	Fig. 59 : Vue vers le sud-ouest depuis le croisement de la D1044 et la D34	85
Fig. 7 : Les plaines de grandes cultures - Vue depuis la D642 à Montigny-sur-Crécy vers Mesbrecourt-Richencourt	32	Fig. 60 : Vue de la voie ferrée depuis les Ponts de Bray vers la zone d'implantation potentielle	85
Fig. 8 : La Vallée de l'Oise moyenne, Brissy-hamégicourt vue depuis le pont traversant l'A26	33	Fig. 61 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée	85
Fig. 9 : Le Bassin du Chaunois - Vue depuis la D934 à l'est de Guny vers le nord	34	Fig. 62 : Place Carnégie, Tergnier.	87
Fig. 10 : Le Massif de Saint-Gobain - Vue depuis la D13 au nord de Septvaux	35	Fig. 63 : Vue vers le nord-est depuis la D338 à la sortie de Chauny	87
Fig. 11 : Le Noyonnais - Vue depuis la frange cultivée à l'ouest de de Rimbercourt vers le nord-est	36	Fig. 64 : Vue depuis la rue de l'église de La Fère - Château de La Fère et Eglise Saint-Montain de La Fère	87
Fig. 12 : Vue de la Zone d'Implantation Potentielle depuis le Bois du Verger	37	Fig. 65 : Vue de Jussy depuis le pont au dessus du canal de Saint-Quentin	88
Fig. 13 : Vue des grandes cultures de la Zone Potentielle d'Implantation depuis le Bois du Verger	39	Fig. 66 : Vue de l'entrée de Travecy vers la zone d'implantation potentielle	88
Fig. 14 : Forêt Domaniale de Saint-Gobain - Vue depuis la Route Forestière de Coucy à Crépy vers l'est	39	Fig. 67 : Saint-Gobain et son église (hors ZIP)	89
Fig. 15 : Vue du centre-bourg de La Fère	39	Fig. 68 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée	89
Fig. 16 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie)	40	Fig. 69 : Vue de l'Eurovélo 6 - D1090 vers l'est à la sortie de Frières-Failloüel	91
Fig. 17 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie)	40	Fig. 70 : Vue vers l'ouest de l'Eurovélo 3 depuis la D421 à l'est de Vendeuil	91
Fig. 18 : Carte des sensibilités liée au patrimoine architectural (source : SRE Picardie)	40	Fig. 71 : Vue de l'Eurovélo 6 - D1090, à l'entrée ouest de Mennessis	93
Fig. 19 : Carte de la stratégie sectorielle pour le secteur Aisne Nord (source : SRE Picardie)	41	Fig. 72 : Vue de l'Eurovélo 3 depuis le GR145, au dessus du canal de l'Oise à la Sambre, à Faubourg-Saint-Firmin	93
Fig. 20 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats	42	Fig. 73 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.	93
Fig. 21 : Vue depuis le bois du Verger	50	Fig. 74 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	95
Fig. 22 : Vue depuis la sortie sud d'Hinacourt	50	Fig. 75 : Place Carnégie de Tergnier	96
Fig. 23 : Vue depuis la D57 au sud de Renansart	51	Fig. 76 : Le domaine de Sénercy	96
Fig. 24 : Vue depuis le croisement de la D1044 et de la D34	51	Fig. 77 : La verrerie de Saint-Gobain (hors ZIP)	97
Fig. 25 : Vue depuis le pont ferroviaire à l'est de Ham	51	Fig. 78 : Eglise-Saint-Montain et Château de La Fère	97
Fig. 26 : Vue vers l'est depuis la D930 à Roupy	59	Fig. 79 : ZIP vue depuis la D421 à l'est de Rémigny, où les automobilistes pourront apprécier le motif éolien dans la continuité des parcs existants	103
Fig. 27 : Vue vers l'est depuis la D932 entre Guiscard et Golancourt	59	Fig. 80 : ZIP vue depuis la D557 à l'est de Travecy	103
Fig. 28 : Vue vers l'ouest depuis la D967 au Sud de Crécy-sur-Serre	59	Fig. 81 : Vue vers la zone d'implantation potentielle depuis le pont de la D53 au dessus de la D1	103
Fig. 29 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée	61	Fig. 82 : Vue vers la zone d'implantation potentielle depuis le hameau de Canlers	105
Fig. 30 : Vue vers l'est depuis la D1032 à la sortie Est de Mondescourt	61	Fig. 83 : Vue vers la zone d'implantation potentielle depuis la D53 - route de Tergnier	105
Fig. 31 : Vue vers le sud-ouest depuis la D13 entre Séry-lès-Mézières et Ribemont	61	Fig. 84 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude immédiate	105
Fig. 32 : Vue vers le nord-ouest depuis la D63, au dessus de l'autoroute 126, à l'est de Chéry-lès-Pouilly	61	Fig. 85 : Vue de la ZIP depuis l'entrée sud-est de Liez, le tissu bâti empêche les covisibilités du projet	107
Fig. 33 : Vue vers le nord-ouest depuis les remparts de Laon	63	Fig. 86 : Vue de l'entrée ouest de Rémigny depuis la D421	107
Fig. 34 : Vue du centre de Coucy-le-Château-Auffrique	63	Fig. 87 : Vue de la ZIP depuis l'entrée ouest de Mennessis via la D1090	107
Fig. 35 : Vue vers le sud-est depuis la rue des patriotes de Saint-Quentin	63	Fig. 88 : Vue du centre-bourg de Rémigny vers l'est (hors ZIP)	108
Fig. 36 : Vue vers le nord-ouest depuis la D967 en sortie de Laon	65	Fig. 89 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate	109
Fig. 37 : Vue vers le nord-ouest depuis les remparts de Laon	65	Fig. 90 : Vue vers la zone d'implantation depuis le hameau de Canlers	109
Fig. 38 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée	65	Fig. 91 : Vue vers la ZIP depuis l'Eurovélo 6 - Vallée de la Somme, au niveau de l'écluse de Mennessis sur le canal de Saint-Quentin	111
Fig. 39 : Vue vers le nord-ouest depuis le croisement de la D13 et du GR 12 - De Amsterdam à Paris	67	Fig. 92 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude immédiate	111
Fig. 40 : Vue vers l'ouest depuis le GR 655 - Compostelle via Turonensis - à Golancourt	67	Fig. 93 : Tableau des monuments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate.	113
Fig. 41 : Vue vers l'ouest depuis le GR 12 au Sud des remparts de Coucy-le-Château-Auffrique	67	Fig. 94 : Chapelle de la Famille Poitevin vue vers le Nord (dos à la ZIP) - Rémigny	113
Fig. 42 : Vue de l'entrée de Coucy-le-Château-Auffrique depuis le GR 12	69	Fig. 95 : Eglise Saint-Médard - Liez	113
Fig. 43 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée	69	Fig. 96 : Vue de l'église Saint-Martin- - Centre-bourg de Rémigny	115
Fig. 44 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée	71	Fig. 97 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate	115
Fig. 45 : Cathédrale Notre Dame de Laon - Site patrimonial remarquable (ancienne ZPPAUP)	71	Fig. 98 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial	123
Fig. 46 : Tableau des ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée	71	Fig. 99 : Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages	130
Fig. 47 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/3	73	Fig. 100 : Plan d'implantation de la variante 1	137
Fig. 48 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/3	74	Fig. 101 : Plan d'implantation de la variante 2	138
Fig. 49 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/3	75	Fig. 102 : Tableau comparatif des variantes	139
Fig. 50 : Eglise Notre Dame de Ham - Monument classé (nord-ouest AEE)	76	Fig. 103 : Plan de localisation des photomontages des variantes	143
Fig. 51 : Moulin de Lucy à Ribermont - Monument inscrit (nord-est de l'AEE)	76	Fig. 104 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation	162
Fig. 52 : Gare de Saint-Quentin - Monument partiellement inscrit (nord de l'AEE)	77	Fig. 105 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation	165
Fig. 53 : Hôtel de ville et Beffroi de Crécy-sur-Serre - Partiellement inscrit (ouest de l'AEE)	77		

Fig. 106 : Présentation des cartes de saturation	165
Fig. 107 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation	180
Fig. 108 : Tableau de localisation des points de vue	215
Fig. 109 : Tableau de synthèse des impacts	396
Fig. 110 : Tableau de synthèse des impacts	397
Fig. 111 : Esquisses de variantes - Vue des effets cumulés depuis l'orée du bois de Comprés	402
Fig. 112 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)	403
Fig. 113 : Localisation des hameaux et des lotissements où s'appliquerait cette mesure	406
Fig. 114 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer	407
Fig. 115 : Croquis des plantations en fond de jardin	407
Fig. 116 : Localisation de la haie où s'appliquerait cette mesure	408
Fig. 117 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée	410
Fig. 118 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	411





Expertise paysagère du projet éolien de Liez-Rémigny
ATER Environnement - Total Energies